

# Le Journal des sçavans

Académie des inscriptions et belles-lettres (France). Auteur du texte.  
Le Journal des sçavans. 1718.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

qu'il préfere. Outre les versions Orientales qu'il cite fréquemment, il paroît avoir consulté un grand nombre d'autres traductions. Dès qu'une difficulté se présente, il appuye de quelqu'autorité le parti qu'il prend, & ne manque gueres de citer ou des Peres de l'Eglise, ou d'autres Commentateurs. Ceux qu'il nomme dans les notes sur l'Epître aux Romains, & aperçument dans tout le reste de l'ouvrage, sont Origene, Tertullien, saint Jean Chrisostome, saint Jérôme, l'Ambro-siastre écrivain Luciferien, qui vivoit du tems du Pape Damase, saint Augustin, Theodoret, Primasius, Theophilacte, Hugues de saint Victor, saint Thomas, Erasme, Vatable, Salmeron, le Cardinal Tolet, Titelmannus, Fromond, Estius, Hammond, Pererius, Corneille de la Pierre, Tirin, Menochius, & le Pere Mauduit.

*DISSERTATIONS. 1. SUR LA GENERATION, SUR la superfetation; 2. & la réponse au livre intitulé de l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, 3. & sur l'obligation aux meres de nourrir leurs enfans de leur propre lait, par le sieur de la Motte, Chirurgien Juré, & habile Accoucheur à Valognes, en Basse-Normandie. A Paris, chez Laurent d'Houry, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue saint Severin, au saint Esprit. 1718. volume in-douze pp. 246.*

**C**es trois Dissertations étant sur des matieres toutes différentes, nous en donnerons trois extraits à part, que nous insererons séparément en trois différens Journaux. Voicy l'extrait de la premiere Dissertation. Elle est divisée en trois chapitres. Dans le premier, l'Auteur se propose de montrer que l'opinion de ceux qui croient que la generation, s'accomplit par le moyen des œufs est mal-fondée. Dans le second, que la conception se fait par le mélange des deux humeurs que fournissent les deux sexes, & dans le troisième, qu'il n'arrive jamais de superfetation. Ceux qui tiennent l'opinion des œufs, dit notre Auteur, prétendent que l'humeur spermatique du mâle, après avoir été reçue dans la matrice dont l'orifice interne se ferme alors très-exactement selon eux, il s'y fait une

fermentation par le moyen de laquelle les parties les plus spiritueuses de cette humeur se séparent des plus grossières, & sont portées par les trompes de fallope jusqu'à l'ovaire, autrement dit testicule, ou penetrant quelqu'un des œufs qui y sont renfermés, elles le rendent fecond. Car cet ovaire est selon les modernes tout rempli d'œufs, qui sont attachés ensemble en forme de grappe de raisins. Ce prétendu œuf, continue l'Auteur, n'est pas plutôt devenu fecond que selon ces mêmes modernes il se détache de sa grappe par la *rupture de sa queue*, puis par une ouverture qu'il se fait en se gonflant, passe au travers de la membrane de l'ovaire, & tombe dans cette trompe, qui le conduit jusqu'à la matrice, d'où cette même trompe prend naissance par une ouverture fort petite, en comparaison de celle qui est à l'extremité, & qui ressemble à l'extremité d'une trompête. M. de la Motte, comme on le voit par les paroles que nous venons de rapporter, suppose que selon les *Ovaristes* l'esprit seminal se sépare de l'humeur spermatoire, & est porté seul dans la trompe. Mais nous remarquerons ici que selon M. Ruisch l'un des plus scavans & des plus célèbres anatomistes de l'Europe, l'humeur spermatoire est portée toute entière dans la trompe, & que c'est ce qu'il prétend prouver par plusieurs expériences, ainsi qu'on le peut voir dans son livre intitulé *Adversaria anatomico-Chirurgico-Medica*, dont nous avons parlé dans le Journal XIV. Quoiqu'il en soit, le système des œufs paroît à M. de la Motte un sentiment absurde, & également contraire à la raison & à l'expérience. Voici ses preuves qui se réduisent à quatre principales.

#### PREMIERE PREUVE.

Pour que les trompes portent l'esprit seminal, jusqu'à l'ovaire, & en rapportent ensuite l'œuf jusqu'à la matrice, il faut leur supposer un mouvement dont elles sont incapables, c'est-à-dire qu'il faut qu'elles aient comme les intestins non-seulement des fibres longitudinales, obliques & transversales qui leur fassent faire leur mouvement depuis la matrice jusqu'à l'ovaire. Mais encore un autre plan de fibres tout opposé sur la même ligne, lequel leur fasse faire leur mouvement de l'ovaire à la matrice, or

c'est ce qui ne se trouve point dans les trompes. Que ces M<sup>rs</sup>, poursuit notre Auteur, nous disent donc par quelle intelligence particulière s'execute ce mouvement de porter & rapporter par un même canal, mouvement dont les trompes entre toutes les autres parties du corps sont seules en possession, s'il en faut croire les Ovaristes. M. de la Motte, ajoute plusieurs autres reflexions que nous passons pour venir à la seconde raison.

## SECONDE PREUVE.

Si les trompes étoient capables de la fonction que les Ovaristes leur donnent, elles devroient avoir leur embouchure étroite, du côté de l'ovaire, & la plus large du côté de la matrice, afin que les parties subtiles venant à sortir en foule de la matrice par cet embouchure large, & à se réunir dans l'extremité étroite, pussent agir avec plus de force sur l'œuf, & le feconder. La structure des trompes montre évidemment qu'elles n'ont pas été faites pour l'usage auquel les Ovaristes les destine, & pour le comprendre il ne faut, dit M. de la Motte, qu'examiner la structure d'un soufflet, ou ce qui se passe à l'égard de l'eau d'un étang, qui sert à faire moudre un moulin. Si le tuyau du soufflet étoit plus large que l'ouverture par laquelle il reçoit l'air, la soupape deviendroit inutile, & le soufflet ne souffleroit point, puis qu'il ne souffle que parce que le tuyau étant beaucoup plus étroit que l'ouverture par où l'air y entre, il arrive que cet air qui se trouve comprimé par une soupape interieure ne pouvant sortir que par un passage fort étroit, en sort avec violence & précipitation. Les eaux d'un étang à l'extremité duquel est placé un moulin, seroient-elles d'aucun secours si elles arriavoient à ce moulin par un canal étroit dans son commencement, & qui s'élargiroit à mesure qu'il approcheroit de la roue de ce moulin, qui ne voit au contraire que cette rapidité qui fait que les eaux d'une riviere ou d'un étang font mouvoir les roues d'un moulin, ne vient que de ce que ces eaux se trouvent engagées dans un canal large d'abord, & qui s'étrecit ensuite à mesure qu'il approche du moulin.

## TROISIÈME PREUVE.

Les fibres de la membrane de l'ovaire, ne pourroient se rompre sans douleur pour donner passage à l'œuf, & étant rompues

elles ne pourroient se réunir sans laisser une cicatrice qui se remarqueroit après la mort, dans la dissection de cette partie. Or ni l'un ni l'autre n'arrive dans les femmes qui ont eu des vingt & trente enfans, il ne restent à la membrane du testicule aucun vestige de cicatrice duquel on puisse s'apercevoir dans l'ouverture du cadavre.

## QUATRIÈME PREUVE.

Les deux trompes agiroient, & rapportant chacune un œuf, donneroient toujours lieu à la production de deux enfans. Or les Ovaristes ne parlent jamais que d'une trompe quand ils veulent expliquer la maniere dont la conception se fait, & jamais de deux, elles doivent cependant agir toutes deux également, & par consequent apporter chacune un œuf dans la matrice, ensorte que les femmes grosses le seroient toujours de deux enfans.

Cette preuve est une des plus fortes que l'on puisse apporter contre le sisteme de la generation par le moyen des trompes.

M. de la Motte étend toutes ces raisons, après quoi il tâche de montrer que l'orifice interne de la matrice n'est point plus serré après la conception qu'auparavant, & enfin qu'il ne scauroit jamais arriver de superféitation ; les preuves qu'il apporte sont d'autant plus dignes d'attention, qu'elles sont uniquement fondées sur des observations & des expériences.

NOUVEAU RECUEIL DES FABLES D'ESOPÉ  
mises en François, avec le sens moral en quatre Vers, & des figures à chaque Fable. Dedié à la Jeunesse. A Paris, chez Pierre Prault, à l'entrée du Quai de Gêvres, au Paradis. 1718.  
in-douze. pp. 372.

L'Auteur de ce Recueil, pour en faire sentir l'utilité, insiste dans son avertissement que les Fables de M. de la Fontaine ne conviennent pas à tous les enfans. Parmi les enfans les uns sont d'un âge à pouvoir entrer dans le stile & dans le tour de la Poësie ; les autres sont d'un âge moins avancé. Il avoue que pour les premiers, les chefs-d'œuvres de cet Auteur sont fort intelligibles. C'est donc, dit-il, précisément pour s'accommoder à la portée des derniers qu'on a conté les Fables «

„ d'Esope en Prose. L'on s'est attaché dans les récits à les rendre les plus claires & les plus exacts qu'il a été possible ». Ce qu'il ajoute, le ramène insensiblement aux enfans de la première espece, dont il avoit pourtant semblé laisser l'instruction à M. de la Fontaine. » Pour relever, dit-il, la simplicité ( des récits ) par quelqu'ornement qui pût flatter le goût de ceux dont l'esprit est formé, on a joint au bas ( de chaque récit ) son application en quatre Vers ». Il importe peu de sçavoir à quelle des deux Classes il dédie son ouvrage par ce compliment qui nous a paru fort naturel :

JEUNESSE acceptez le présent

Qu'Esope vous adresse :

Goutez les leçons qu'en riant

Lui dicta la Sageſſe.

Il ne vous faudra point craindre ici le Pedant.

Accourez: c'est l'Agneau qui sera votre Maitre.

Il ne peut que vous égayer.

Mille autres animaux à vos yeux vont paroître

Mais gardez-vous de vous en effrayer.

Enfans, ce n'est point pour vous nuire,

Qu'un Art ingénieux les tire de leurs bois,

S'ils ont parmi vos Jeux faire entendre leurs voix,

Ce n'est que pour mieux vous instruire.

La vie d'Esope, de laquelle on a retranché quelques traits indignes de ce Philosophe, & où il en est encore resté un trop grand nombre de pareils, commence ce Recueil, dont voici la première Fable :

Le Coq, & la Perle.

Un Coq trouva, par hazard, une Perle, en grattant dans un fumier. Il la rejetta, & dit : un Lapidaire rendroit graces aux Dieux d'une telle fortune; mais, à mon égard, une Perle me convient si peu, que je m'estimerois beaucoup plus heureux d'avoir trouvé un grain d'orge.

Ce Trésor qu'un Coq mal-habile

Rebute, & voit ici d'un œil indifferent,

C'est Homere, ou Virgile

Entre les mains d'un Ignorant.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE ECRITE DE  
Nuremberg, par M. Heister, le 11. Mars 1718. sur la mala-  
die de la cataracte.*

AN 1715. le septième May, j'abbaïs une cataracte, qui fut de couleur de perle blanchâtre & brillante dans les deux yeux d'une fille nommée Barbara Schrepterin, à l'âge de soixante-quinze ans, cette fille avoit porté ses cataractes pendant huit années, depuis ce tems-là, disoit elle, ne pouvant rien distinguer, excepté la clarté du soleil ou de la chandelle, & ses yeux étoient naturellement fort enfoncés & plats. J'opérai l'œil de cette fille en présence de M. Lochner & de M. Thomasius, tous deux Docteurs en Medecine, & de M. l'Intendant de l'Hôpital à Saint Esprit dans Nuremberg, je trouvai la cataracte de l'œil droit bien adherente à l'uvée interne, je la détachai autant que je pus, mais elle remontoit à la moitié, de sorte que je fus obligé, pour ne pas chiffronner ou déchirer la prunelle, de tirer mon aiguille, & de penser cet œil méthodiquement. La fille ne pouvoit rien distinguer de cet œil après l'opération. Je fis en même tems l'opération de l'œil gauche, la cataracte de cet œil étoit aussi adherente au cercle entier de la prunelle interieurement, de plus elle étoit si élastique & si dure, qu'elle remontoit plusieurs fois, après que je l'avois entièrement détachée & déposée. Enfin j'en vins à bout sans faire aucun ravage dans l'œil, & la malade distingua de cet œil aussi-tôt après l'opération, mes doigts, que je lui agitois devant l'œil, elle eut de cet œil gauche depuis l'opération jusqu'au dernier jour de sa vie un discernement spécifique & distinct des objets. Cette fille mourut le vingt-septième Fevrier 1718. je lui tirai les deux yeux des orbites, les portant dans ma maison, j'y fis inviter M. Bischerer, M. Lochner, M. Thomasius, M. Goekel, M. Wiedeman, tous Docteurs en Medecine. Je dis à Messieurs les Medecins, qu'il ne leur étoit pas inconnu que M. Heister Professeur à Altorf eut publié un traité de la cataracte, &c. 1713. dans lequel il prétendoit avec M. Brisseau, que la cataracte n'est autre chose que le cristallin alteré durci, & devenu opaque, M. de Woolhouse au con-

traire soutient tant par des raisons que par des experiences, que la cataracte est un corps formé naturellement par une humeur heterogene, sortant des vaisseaux adducteurs des l'humeur aqueuse, relachez & affoiblis, qui ne sçauoit entrer dans la voie de la circulation par les vaisseaux adducteurs de la même humeur, & ainsi qui y devient concrete, jusqu'à devenir comme une pellicule. C'est pourquoi je priai Messieurs les Medecins d'examiner bien ces deux yeux en question, j'oubris & j'anatomisai l'œil droit dans lequel je trouvai un corps étranger & membraneux, adherant & attaché encore à moitié à l'iris interne, le crystallin dans sa situation naturelle, mais opaque, durci & alteré de couleur opaline, la malade ne voyoit rien du tout de cet œil depuis l'operation : je l'aissai ce corps membraneux attaché & adherant à l'iris interne, comme nous l'avons trouvé sans le détacher, je garde tout ce corps étranger avec l'iris, dans l'eau de fenouil pour le pouvoir montrer à tous ceux qui seront curieux de le voir, l'œil gauche fut ouvert & anatomisé avec le consentement de Messieurs les Medecins par M. Wiedeman le Docteur, qui trouva aussi un corps membraneux blanc déposé & placé entre l'iris & le ligament ciliaire : mais l'humeur crystalline dans son chaton naturel, tant soit peu atteinte selon l'âge avancé de cette fille, c'étoit l'œil par lequel la malade avoit vu & discerné après l'abattement de la cataracte, je priai M<sup>rs</sup> les Medecins d'examiner exactement ce fait, selon le propre desir de M. Heister, qui demande cinq circonstances bien considérées pour pouvoir être convaincu qu'il y a des cataractes membraneuses. Messieurs les Medecins ont assuré unanimement que M. Heister est obligé par raison & par experience de croire & d'avouer qu'il y a des cataractes membraneuses, & s'il ne le vouloit pas croire, qu'il vienne toucher les membranes de ses propres mains, car je les garde soigneusement, ainsi il a l'occasion de les venir voir chez moi, M. Wiedeman le Docteur a marqué cette experience à M. Heister, après que nous avons trouvé ces corps membraneux, l'invitant de les venir voir, mais il n'est pas encore venu, je ne sçai pas pourquoi.

À Paris, chez PIERRE WITTE, rue saint Jacques, à l'Ange Gardien.

# LE JOURNAL DES SCAVANS.

Du LUNDY 6. JUIN M. DCCXVIII.

*NUMISMATA IMPERATORUM ROMANORUM*  
 à *Trajano Decio ad Palæologos Augustos. Accessit Bibliotheca*  
*Nummaria, sive Auctorum qui de re nummaria scripserunt. Ope-*  
*rà & studio D. Anselmi Banduri, Monachi Benedictini, Regiæ*  
*Magni Etruriæ Ducis Bibliothecæ Præfetti, & in Regiæ Aca-*  
*demiæ Inscriptiōnum ac bonarum literarum Academici honorarii.*  
*Lutetiae Parisiorum, sumptibus Montalant, Bibliopolæ, ad ripam*  
*PP. Augustinianorum, prope pontem sancti Michaëlis. 1718.*  
 c'est à dire : *Les Médailles des Empereurs Romains, depuis*  
*Trajan. Déce jusqu'aux Paléologues. On y a joint une Bibliothé-*  
*que des Auteurs qui ont écrit touchant les Médailles. Par Dom*  
*Anselme Banduri, Religieux Bénédictin, Bibliothécaire*  
*du Grand Duc de Toscane, & Honnoraire de l'Académie*  
*Royale des Inscriptions & belles Lettres. A Paris, aux frais*  
*de Montalant, Libraire, sur le quai des Augustins, proche*  
*le Pont S. Michel. 1718. in fol. 2. vol. tom. I. pp. 126. pour*  
*la Bibliothéque. pp. 544. pour les Médailles. Tom. II. pp.*  
*777. sans y comprendre les Préfaces & les Tables. Plan-*  
*ches séparées XXI.*

**A** Près avoir, dans notre premier extrait, donné une idée générale du dessein que l'Auteur s'est proposé dans ce grand ouvrage, & de l'ordre qu'il s'est prescrit dans l'arrangement des différentes parties qui le composent; il nous reste

1718.

Y y